

## 51 évêques français ont parlé contre la dénaturation du mariage

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 17 octobre 2012



C'est **Monseigneur Jean-Luc Bouilleret**, évêque d'Amiens, qui est le 50e à [s'exprimer publiquement](#) sur ce sujet d'actualité, en invoquant le respect des réalités :

"Là où la recherche de la vérité n'est plus première, aucune relation ne peut s'inscrire dans la durée et le mensonge engendre la méfiance. Là où le meurtre du frère n'est pas prohibé, la violence détruit tout. Là où le respect de la différence des générations et des genres n'est plus valorisé, la confusion entraîne à terme la déstructuration des personnes et de la société. Dans une société occidentale qui a besoin de repères, il ne convient pas de brouiller les fondements de la vie sociale. La famille est basée sur l'alliance matrimoniale d'un homme et d'une femme. La liberté des individus ne peut pas être le seul critère pour les législations des démocraties modernes."

**Mgr Hippolyte Simon**, archevêque de Clermont, est encore plus catégorique [dans son message](#) :

"Mais si les personnes homosexuelles ont accès au mariage, qui donne immédiatement accès à l'adoption, on pourra se demander ce que deviennent ces mentions de père et de mère sur la fiche d'état civil. **Faudra-t-il écrire seulement parent 1, parent 2, comme on a décidé de le faire en Espagne, par exemple ?**

Il conviendra aussi d'observer que, en réalité, **les parents sont... trois**. Donc, il faudra aussi ajouter parent 3, pour noter quelle est l'origine complète de l'enfant. Car il n'est pas vrai qu'un enfant puisse naître de deux personnes du même sexe. Au-delà d'un « couple » de personnes de même sexe, il y a nécessairement une troisième personne qui fait partie des origines de l'enfant. Or, comme la société défend en même temps le droit pour tout enfant de connaître ses origines, il faudra donc bien mentionner trois parents sur la fiche d'état civil. Quels seront les droits respectifs de ces trois parents ?

Ainsi, sous couvert d'égalité entre tous les couples, ***on neutralise la paternité et la maternité dans une fonction parentale*** abstraite. **Les 95 % de citoyens, qui ont actuellement le droit de se marier, vont-ils accepter de voir diminuer leurs droits à être considérés comme père ou comme mère**, de leurs enfants, sous prétexte d'égalité avec les personnes de même sexe qui se seront mariées ? [...]

En toute hypothèse, le mieux à faire est sans doute que toutes les associations et que toutes les familles qui se sentent concernées ***écrivent à leurs élus, ou demandent à les rencontrer***, pour les alerter avant le vote de la loi. C'est à cela que se comprend l'utilité d'un débat démocratique. [...]

Il est encore possible que le Parlement évite cette **dérive libérale et néo-païenne**. **Sinon, nous devons entrer en dissidence**. [...]"